

Évolution des tarifs

AU 1^{er} AVRIL 2026

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires

PARTICULIERS

Madame, Monsieur,

Cher(s) client(s),

Afin de vous fournir une information transparente sur les Conditions et tarifs applicables aux opérations bancaires pour la clientèle de Particuliers⁽¹⁾ (France métropolitaine et Monaco⁽²⁾), vous trouverez dans ce dépliant les évolutions tarifaires applicables à compter du 1er avril 2026.

S'agissant d'un extrait, certaines rubriques ne sont pas exhaustives. Vous pourrez retrouver l'intégralité des conditions tarifaires et le détail des produits et services sur notre site internet particuliers.sg.fr et en agence SG.

Afin de faciliter votre lecture sur ces évolutions, nous vous informons que :

Les visuels placés en regard des tarifs indiquent :

 : Tarif en hausse  : Tarif en baisse  : Nouveau produit ou service

Le pictogramme  désigne les opérations qui peuvent être réalisées gratuitement depuis votre Espace Client ou via L'Appli SG (hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet ou de votre opérateur téléphonique, sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance). Vous pourrez toujours les réaliser par l'intermédiaire d'un Conseiller de Clientèle SG aux conditions et tarifs mentionnés dans la Brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires - Particuliers ».

Sauf indication contraire, les tarifs présentés comprennent les éventuelles taxes dont les évolutions seront répercutées automatiquement.

Si ces évolutions ne vous convenaient pas, vous disposez d'un délai de deux mois avant l'application de ces nouvelles conditions pour vous y opposer. En ce cas, vous pourrez résilier sans frais la Convention de compte et de services – Particuliers ainsi que l'ensemble des conditions afférentes aux produits et services concernés dans ce même délai de deux mois.

Cash Services est la marque du réseau d'automates bancaires en France métropolitaine et Monaco commun aux enseignes bancaires BNP Paribas, Crédit Mutuel, CIC et SG⁽³⁾.

(1) Client personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels.

(2) Une tarification spécifique peut s'appliquer aux opérations de la clientèle monégasque. SG Monaco invite donc le client à consulter lesdits tarifs dans ses agences.

(3) Service fourni par la société 2SF - Société des services fiduciaires SAS au capital de 161 215 200,00 € Siège social: 3 avenue du Stade de France 93200 Saint-Denis RCS Bobigny 915166045. Numéro TVA intra communautaires: FR59915166045

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Tenue de compte

• Tenue de compte⁽¹⁾

- Frais par compte bancaire actif, plafonnés à une facturation par client⁽²⁾ 7,65 € par trimestre

→ Exonération pour les détenteurs de Sobrio, de JAZZ, de l'offre Haute Fidélité, les clients de moins de 25 ans, les clients Banque Privée, les comptes inactifs, les détenteurs de Génériss, les détenteurs des Services Bancaires de Base.

Les clients Banque Française Mutualiste (BFM) ne sont plus exonérés de frais de Tenue de compte **N**.

• Frais de tenue de compte inactif⁽¹⁾

(par période de 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)

- Frais par compte bancaire⁽³⁾ 30,00 € maximum

→ Exonération pour les détenteurs de Génériss et des Services Bancaires de Base et pour les clients Banque Privée.

• Édition du RIB ou de l'IBAN⁽¹⁾ Tarifs inchangés

Services en agence

• Retrait d'espèces dans une agence SG Gratuit

• Versement d'espèces⁽⁴⁾ Gratuit

• Frais de recherche de documents⁽⁵⁾ (par document) **N**

- Documents dématérialisés⁽⁶⁾ Gratuit

• Autres documents⁽⁷⁾ :

- Recherche de documents datant d'un an ou moins 15 €⁽⁸⁾
- Recherche de documents datant d'un an ou plus 30 €⁽⁸⁾
- Copie supplémentaire 0,50 € par copie

• Frais de gestion administrative pour les clients non-résidents⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾

- Pour les résidents dans l'Union européenne 25 € par trimestre
- Pour les résidents dans un pays EAI 50 € par trimestre
- Pour les résidents dans un pays hors EAI 75 € par trimestre

→ Exonération pour les clients de moins de 25 ans, les clients Banque Privée, les comptes inactifs, les détenteurs de Génériss, les détenteurs des Services Bancaires de Base.

Les clients Banque Française Mutualiste (BFM) ne sont plus exonérés de frais de gestion administrative pour les clients non-résidents **N**.

Coffres-forts

• Frais de location, par coffre-fort⁽¹¹⁾⁽¹²⁾ ↗ À partir de 136,80 € par an

(1) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres et PEA ne sont pas concernés par cette facturation.

(2) Quel que soit le lieu de résidence fiscale.

(3) Toute sortie de l'inactivité du compte avant la fin de la période de 12 mois donnera lieu à la perception de frais au prorata.

(4) Dans les agences SG proposant le service ou sur un automate bancaire SG ou Cash Services si le client dispose d'une carte de retrait ou d'une carte de paiement.

(5) Les frais de recherche de documents liés à la gestion d'une succession ne sont pas concernés (voir rubrique « Successions »).

(6) Documents éligibles : documents électroniques (dont le délai de conservation n'est pas expiré) mis à disposition des clients détenteurs d'un abonnement à des services de banque à distance dans leur espace documentaire.

(7) À l'exclusion des documents archivés dont le délai légal de conservation est expiré.

(8) Sauf dispositions légales prévoyant la gratuité.

(9) Plafonnés à une facturation par client par trimestre.

(10) Ces frais s'ajoutent aux frais de tenue de compte le cas échéant.

(11) Cf. particuliers.sg.fr rubrique « Documentation et tarifs » et disponibles en agence.

(12) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

Vos moyens et opérations de paiement

Virements



Virement SEPA

En euros, en provenance ou à destination de la France
ou d'un autre pays de la zone SEPA

OPÉRATION AU CRÉDIT

- Réception d'un virement (ordinaire ou instantané) **Gratuit**

OPÉRATION AU DÉBIT

- Frais de demande d'avis d'exécution 2,50 € par avis
- Virement émis: cas d'un virement SEPA occasionnel 
 - Virement ordinaire
 - Traité par un agent SG⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ 8,00 € par opération
 - Traité par un agent SG, entre vos comptes Société Générale⁽¹⁾ **Gratuit**
 - Depuis l'Espace Client ou « L'Appli SG » ou Automate SG et Cash Services en France et à Monaco **Gratuit**
 - Virement instantané
 - Depuis l'Espace Client ou « L'Appli SG » **Gratuit**
 - Virement urgent ou de trésorerie
 - Traité par un agent SG 8,00 € par opération
- Virement émis: cas d'un virement SEPA permanent 
 - Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent
 - Par un agent SG **Gratuit**
 - Depuis l'Espace Client ou « L'Appli SG » **Gratuit**
 - Frais par opération
 - Initiée ou modifiée par un agent SG⁽³⁾ 1,60 €
 - Initiée ou modifiée depuis l'Espace Client ou « L'Appli SG » **Gratuit**

Wero⁽⁴⁾

- Émission et réception de virement via Wero⁽⁵⁾ **Gratuit**
- Paiement d'achats en ligne via Wero **Gratuit**

Cette fonctionnalité sera commercialisée à compter du dernier trimestre 2026.

(1) Le virement de clôture de compte est gratuit.

(2) Gratuit pour tout virement à partir d'un compte ou livret d'épargne ouvert chez Société Générale vers un compte bancaire détenu dans une autre banque au nom du même titulaire.

(3) Exonération pour les clients Banque Privée.

(4) Le service Wero est distribué au sein de l'application dédiée Wero, que le client devra installer. Cette application est téléchargeable gratuitement sur Google Play, l'App Store. App Store est une marque déposée d'Apple Inc. Google Play est une marque déposée par Google Inc. L'application Wero est gérée par EPI et la souscription d'un contrat auprès d'EPI est nécessaire en complément de l'abonnement aux services de banque à distance.

(5) Cette fonctionnalité est également disponible sur L'Appli SG. Nécessite la souscription de l'abonnement aux services de banque à distance. Gratuit hors coûts de connexion facturés par le fournisseur d'accès à Internet.

Offres groupées de services

SOBRIO

À partir de 15 ans

Services Essentiels

sobrio.

▪ La carte et ses services associés

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat, carte de paiement à débit différé ou carte de paiement à autorisation systématique).
- Choix et réédition du code secret de la carte.
- Remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse.

▪ Mon assurance au quotidien⁽¹⁾

Assurance utilisation frauduleuse des moyens de paiement, perte ou vol des clés et papiers, vol d'espèces et prolongation de 24 mois de la garantie constructeur des appareils domestiques.

▪ Mon compte en bref

- Relevé flash hebdomadaire.
- Notification approche du plafond de paiement carte.
- Notification approche du plafond de découvert autorisé.

▪ L'exonération des frais de tenue de compte⁽²⁾

▪ Des réductions sur des services additionnels

- Option cartes Collection-20 %
- Option Crypto Dynamique.....-20 %
- Carte Collection Option Voyageur-20 %
- Forfait de retraits DAB en Euros illimités-20 %
- Option Internationale Voir réductions page 10

(1) Mon assurance au quotidien est un contrat d'assurance souscrit par Société Générale auprès de Sogessur. Entreprise régie par le Code des assurances, et dont bénéficient les adhérents de l'offre SOBRIO.

(2) Pour les clients non-résidents, l'exonération porte uniquement sur les frais de tenue de compte bancaire actif et pas sur les frais de gestion administrative pour les clients non-résidents.

Cotisation à une offre groupée de services⁽¹⁾

Cotisation mensuelle des Services Essentiels Sobrio : la cotisation dépend du type de carte bancaire détenue et de l'âge de l'adhérent.

Carte	CB Visa Évolution	CB Visa	CB Visa Premier	CB Visa Infinite
Tarif standard	7,75 €	8,60 €	15,90 €	30,00 €

Tarif spécifique

Mineurs (à partir de 15 ans)	Offert	Non proposé ⁽²⁾	Non proposé	Non proposé
18-24 ans	3,50 €	3,50 €	14,90 €	Tarif Standard
25-29 ans	6,20 €	6,88 €	Tarif Standard	Tarif Standard

Pour les clients Banque Française Mutualiste (BFM) : la cotisation mensuelle dépend du type de carte bancaire détenue, de l'âge de l'adhérent et le cas échéant, de l'ancienneté de la souscription à Sobrio :

Carte	CB Visa Évolution	CB Visa	CB Visa Premier	CB Visa Infinite
Tarif standard	5,81 €	6,45 €	11,92 €	30,00 €

Tarif spécifique

18-24 ans	3,50 €	3,50 €	7,95 € ⁽³⁾	15,00 € ⁽³⁾
25-34 ans⁽⁴⁾	3,87 €	4,30 €	7,95 €	15,00 €

• Réductions appliquées⁽⁵⁾ sur le tarif standard de la cotisation mensuelle des Services Essentiels Sobrio :

- Pour les clients détenteurs de JAZZ PRO⁽⁶⁾ - 20 %
- Pour les détenteurs de Convention Alliance⁽⁷⁾ - 30 %
- Pour les Clients Banque Privée ou détenteurs de l'offre Haute Fidélité - 25 %⁽⁸⁾
- Pour la détention de 2 Sobrio sur un compte joint (Duo) - 30 %⁽⁹⁾

(1) Si un client est éligible à une tarification spécifique en fonction de son âge et à une ou plusieurs réduction(s), la tarification la plus avantageuse est appliquée.

(2) Non proposé depuis le 1^{er} juillet 2023 et offert pour les clients mineurs détenant déjà cette offre (carte à débit immédiat uniquement).

(3) Tarification spécifique pour les clients BFM valable pendant une durée maximale de 2 ans à partir de la date de souscription aux Services Essentiels Sobrio.

(4) Tarification spécifique valable pendant une durée maximale de 2 ans à compter de la date de souscription aux Services Essentiels Sobrio et au plus tard jusqu'à la date d'anniversaire des 35 ans du souscripteur.

(5) Les réductions ne sont pas cumulables entre elles. Si le client est éligible à plusieurs réductions, la plus avantageuse s'applique tant qu'il est détenteur du produit ou du statut lui donnant droit à la réduction.

(6) La détention simultanée d'offres groupées de services Sobrio à titre privé et JAZZ PRO à titre professionnel ouvre droit à des réductions croisées applicables aux cotisations mensuelles de Sobrio et de JAZZ PRO pendant toute la durée de leur détention. La réduction applicable à l'offre groupée de services JAZZ PRO est indiquée dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Professionnels et Associations ».

(7) Cette offre n'est plus commercialisée.

(8) La réduction ne s'applique pas à l'offre groupée de services Sobrio avec la carte CB Visa Infinite.

(9) La réduction s'applique sur la cotisation de l'offre groupée de services Sobrio disposant de la carte bancaire la moins chère ou souscrite en dernier en cas de cartes de même type.

JAZZ

Cette offre n'est plus commercialisée.

Services Essentiels

La carte et ses services associés

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat, carte de paiement internationale à débit différé ou carte de paiement à autorisation systématique).
- Choix et réédition du code secret de la carte
- Remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse.
- Forfait mensuel de 6 retraits d'espèces en Euros aux distributeurs automatiques de billets hors automates bancaires SG et Cash Services en France et à Monaco (pour les cartes CB Visa).

Quiétis

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, prolongation de 24 mois de la garantie constructeur des appareils domestiques et assurance vol ou bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable.

Des avantages au quotidien

- Relevé de compte classé par type d'opérations.
- Émission d'un chèque de banque par an.
- Oppositions sur chèque(s) pour perte ou vol.
- Une Facilité de caisse (sous réserve d'acceptation par la banque).
- Pour les 18-24 ans: forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »).

L'exonération des frais de tenue de compte⁽¹⁾

Cotisation à une offre groupée de services

Cotisation mensuelle des Services Essentiels JAZZ selon la carte choisie

▪ CB Visa Évolution	7,85 €
▪ CB Visa	9,00 €
▪ CB Visa Premier	16,10 €
▪ CB Visa Infinite	31,00 €

Avantages tarifaires

- Réduction sur la cotisation annuelle des cartes de paiement - 8,00 € supplémentaires détenues sur le compte équipé d'un JAZZ (sauf cartes CB Visa Infinite)
- Réduction sur la cotisation annuelle de la carte CB Visa Alterna..... - 50 %
- Option Internationale Voir réductions page 10

(1) Pour les clients non-résidents, l'exonération porte uniquement sur les frais de tenue de compte bancaire actif et pas sur les frais de gestion administrative pour les clients non-résidents.

Réductions sur les Services Essentiels et les Options JAZZ

(Hors détenteurs de l'Option Norplus ou de l'Option Convention Étoile)

	Services Essentiels	Option Tranquillité	Option Souplesse
18-24 ans	- 50 % ⁽¹⁾	- 50 %	- 50 %
25-29 ans	- 20 % ⁽¹⁾	- 20 %	- 20 %
JAZZ Duo ⁽²⁾	- 30 %	- 30 %	-
Clients détenteurs de JAZZ PRO ⁽³⁾	- 20 %	- 20 %	- 20 %
Clients Banque Française Mutualiste, Banque Privée ou détenteurs de l'offre Haute Fidélité	- 5 % ⁽¹⁾	-	-

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

Pour les clients titulaires de Jazz Option Convention Étoile

Carte	CB Visa Évolution	CB Visa	CB Visa Premier	CB Visa Infinite
Tarif Standard	7,85 € ↗	9,00 € ↗	16,10 € ↗	31,00 €
18-24 ans	3,92 € ↗	4,50 € ↗	8,05 € ↗	15,50 €
25-29 ans	6,28 € ↗	7,20 € ↗	12,88 € ↗	24,80 €

Ces conditions ne sont pas cumulables entre elles.

Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

(1) La réduction est applicable uniquement aux Services Essentiels de JAZZ avec une carte CB Visa Évolution, CB Visa.

(2) La réduction s'applique sur la cotisation de l'offre groupée de services JAZZ disposant de la carte bancaire la moins chère ou souscrite en dernier en cas de cartes de même type, et sur la cotisation des options éventuellement rattachées.

(3) La détention simultanée d'offres groupées de services JAZZ à titre privé et JAZZ PRO à titre professionnel ouvre droit à des réductions croisées applicables aux cotisations mensuelles de JAZZ et de JAZZ PRO pendant toute la durée de leur détention. La réduction applicable à l'offre groupée de services JAZZ PRO est indiquée dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Professionnels et Associations ».

(4) Cette offre n'est plus commercialisée.

Réductions sur les Services Essentiels JAZZ, l'option Norplus ou l'option Convention Étoile

Pour les clients détenteurs de l'une de ces options

	Services Essentiels	Option Norplus	Option Convention Étoile
18-24 ans	- 50 %	- 50 %	- 50 %
25-29 ans	- 20 %	- 20 %	- 20 %
Duo ⁽¹⁾	↗ - 30 %	↗ - 30 %	↗ - 30 %
Clients détenteurs de Convention Alliance ⁽²⁾	- 30 %	- 30 %	- 30 %
Clients détenteurs de JAZZ PRO ⁽³⁾	- 20 %	-	-

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué. Ces réductions ne s'appliquent pas aux modules Épargne, Famille et International de Convention Étoile.

Les réductions sur les services Essentiels JAZZ et option Norplus pour les clients âgés de moins de 30 ans et Duo ne sont plus cumulables **N**.

Les autres tarifs sont inchangés.

KAPSUL

Cette offre n'est plus commercialisée depuis novembre 2025.

Cotisation à une offre groupée de services (à partir de 18 ans)

▪ **Cotisation mensuelle** 2,00 €

→ Satisfait ou remboursé⁽⁴⁾: Société Générale s'engage à vous rembourser vos cotisations Kapsul durant la première année de souscription dans le cas où vous ne seriez pas satisfait du service.

(1) La réduction s'applique sur la cotisation de l'offre groupée de services JAZZ disposant de la carte bancaire la moins chère ou souscrite en dernier en cas de cartes de même type, et sur la cotisation des options éventuellement rattachées.

(2) Cette offre n'est plus commercialisée.

(3) La détention simultanée d'offres groupées de services JAZZ à titre privé et JAZZ PRO à titre professionnel ouvre droit à des réductions croisées applicables aux cotisations mensuelles de JAZZ et de JAZZ PRO pendant toute la durée de leur détention. La réduction applicable à l'offre groupée de services JAZZ PRO est indiquée dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Professionnels et Associations ».

(4) Voir modalités dans la Convention de compte et de services Particuliers sur particuliers.sg.fr et en agence.

Opérations avec l'étranger


Option internationale (accessible à partir de 16 ans⁽¹⁾)⁽²⁾

Cotisation mensuelle	Clients non détenteurs de Sobrio ou JAZZ	Clients détenteurs de Sobrio ou JAZZ
Initial Exonération des commissions ⁽³⁾ Société Générale sur 6 paiements par carte et 2 retraits ⁽⁴⁾ par carte hors zone Euro par mois.	11,00 €	10,00 €
Intense Exonération des commissions ⁽³⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits ⁽⁴⁾ par carte hors zone Euro.	18,50 €	17,50 €
Illimité Exonération des commissions ⁽³⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits ⁽⁴⁾ par carte hors zone Euro, ainsi que tous les virements occasionnels et permanents non SEPA ⁽⁵⁾ émis ou reçus.	26,00 €	25,00 €
Étudiants de moins de 30 ans⁽⁶⁾ Exonération des commissions ⁽³⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits ⁽⁴⁾ par carte hors zone Euro, ainsi que tous les virements occasionnels et permanents non SEPA ⁽⁵⁾ émis ou reçus.	3,00 €	2,00 €

Réduction complémentaires sur l'Option Internationale pour les clients détenteurs de Sobrio ou JAZZ⁽⁷⁾

18-24 ans	25-29 ans	Banque Française Mutualiste (25-34 ans)	Sobrio Duo JAZZ Duo	Clients détenteurs de JAZZ PRO
- 50 %	- 20 %	- 50 % ⁽⁸⁾	- 30 % ⁽⁹⁾	- 20 % ⁽¹⁰⁾

Si un client est éligible à une tarification spécifique en fonction de son âge et à une ou plusieurs réduction(s), la tarification la plus avantageuse est appliquée. Le niveau Étudiant ne bénéficie d'aucune réduction.

Les réductions complémentaires sur l'Option internationale ne s'appliquent plus aux niveaux 1, 2 et 3, souscrits avant le 30/03/2016 .

- (1) Les mineurs à partir de 16 ans ont accès au seul niveau Étudiants.
- (2) Contrats souscrits avant le 30/03/2016, par mois : Niveau 1 à 3,75 €, Niveau 2 à 11,50 €, Niveau 3 à 16,00 €.
- (3) Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.
- (4) Dans un distributeur automatique de billets. Des frais peuvent être appliqués par les gestionnaires de distributeurs automatiques de billets.
- (5) Voir p. 11.
- (6) Sur présentation d'un justificatif du statut d'étudiant en cours de validité.
- (7) Hors contrats Niveau 1, Niveau 2 et 3 souscrits avant le 30/03/2016.
- (8) Tarification spécifique valable pendant une durée maximale de 2 ans à compter de la date de souscription aux Services Essentiels Sobrio et au plus tard jusqu'à la date d'anniversaire des 35 ans du souscripteur.
- (9) La réduction s'applique sur la cotisation de l'offre groupée de services Sobrio ou JAZZ disposant de la carte bancaire la moins chère ou souscrite en dernier en cas de cartes de même type, et sur la cotisation de l'Option internationale éventuellement rattachée.
- (10) La détention simultanée d'offres groupées de services JAZZ ou Sobrio à titre privé et JAZZ PRO à titre professionnel ouvre droit à des réductions croisées applicables aux cotisations mensuelles de JAZZ ou Sobrio et de JAZZ PRO pendant toute la durée de leur détention. La réduction applicable à l'offre groupée de services JAZZ PRO est indiquée dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Professionnels et Associations ».

Virement vers l'étranger

Émission d'un virement SEPA

(en Euros émis vers un pays de la zone SEPA) Voir p. 4

Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de virement

- Depuis l'Espace Client ou « L'Appli SG » **Gratuit**
- Par un Conseiller de Clientèle 8,00 € par opération
- Par un Conseiller de Clientèle, pour les détenteurs de Kapsul 10,00 € par opération

→ Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de SOBRIO, les clients Banque Privée, les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

Frais de demande d'avis d'exécution 2,50 € par avis

Frais de mise en place de virement permanent non SEPA **Gratuit**

Émission d'un virement non SEPA⁽¹⁾

(virement en devises, ou en Euros hors zone SEPA)

L'option de frais « Share » est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE, quelle qu'en soit la devise.

Frais par virement ordinaire occasionnel non SEPA⁽²⁾ initié depuis votre Espace Client ou depuis « L'Appli SG »

Options de frais possibles	« Share » ⁽³⁾	« Our » ⁽⁴⁾
Virement inférieur ou égal à 500 €	9,00 €	9,00 € + 23,00 €
Virement supérieur à 500 €	13,00 €	13,00 € + 23,00 €

Frais par virement (ordinaire ou urgent) occasionnel ou permanent non SEPA⁽²⁾ traité en agence

Options de frais possibles	« Share » ⁽³⁾	« Our » ⁽⁴⁾	« Ben » ⁽⁵⁾
Virement inférieur ou égal à 500 €	13,00 €	13,00 € + 23,00 €	-
Virement supérieur à 500 €	0,10 % du montant (min. 26,00 € max. 70,00 €)	0,10 % du montant (min. 26,00 € max. 70,00 €) + 23,00 €	-

À noter

Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants :

- ordres de virement libellés en Euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- ordres de virement libellés en USD émis à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

Pour en savoir plus, consultez les Conditions Générales de la Convention de compte et de services Particuliers.

- (1) Exonération pour les clients Banque Privée. Frais Société Générale sur 4 virements occasionnels et permanents non SEPA de moins de 12 500 € par an inclus dans la cotisation du module International de l'Option Convention Étoile de JAZZ et tous les virements occasionnels et permanents non SEPA inclus dans l'option Internationale « illimité » et « étudiants de moins de 30 ans » voir p. 10.
- (2) S'ajoutent le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du bénéficiaire.
- (3) « Share » = Partagés. Seuls les frais facturés par Société Générale sont à la charge du donneur d'ordre.
- (4) « Our » = Notre/Nos. Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (incluant un montant forfaitaire couvrant les frais des banques étrangères).
- (5) « Ben » = Bénéficiaire. Les frais par virement facturés par Société Générale sont à la charge du bénéficiaire. Cette option n'est pas disponible sur l'Espace Client ou « L'Appli SG ».

Découverts et crédits

Crédits immobiliers et crédits d'investissement divers

Autres frais

- **Frais de modularité des prêts immobiliers à taux fixe, à taux révisable ou mixte, Libertimmo 1⁽¹⁾, Valorimmo⁽¹⁾ et prêt Développement Durable, dans la limite des conditions contractuelles** **Gratuit**
- **Frais pour traitement spécifique⁽²⁾ donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative y compris dans le cadre d'un transfert** 1 % du capital dû
Min. 500,00 €
- **Lettre de relance sur échéance impayée** **Gratuit**
- **Frais d'évaluation du ou des biens immobiliers donné(s) en garantie⁽³⁾** **N** Nous consulter
- **Demande de décompte de remboursement anticipé ou réédition de tableau d'amortissement (par dossier)**
 - Offre émise jusqu'au 30/06/2016 25,00 €
 - Offre émise depuis le 01/07/2016 **Gratuit**

Les autres tarifs restent inchangés.

Cautions émises par la banque

- **Cautions Loyer Jeunes Actifs**

Cette offre ne sera plus commercialisée à compter de Janvier 2026 (les commissions d'engagement des cautions émises continueront d'être perçues jusqu'à l'extinction de celles-ci).

 - Commission d'engagement 2 % par an du montant de la caution
- **Autres Cautions Émises**
 - Frais d'acte 41,50 €
 - Commission d'engagement Nous consulter

(1) Cette offre n'est plus commercialisée.

(2) Dans le cadre d'une demande de délégation d'assurance emprunteur, portant sur un crédit immobilier soumis aux articles L313-1 et suivants du *Code de la consommation*, aucun frais n'est perçu pour l'émission d'une offre modificative ou pour l'émission d'un avenant.

(3) Frais dus par le client à la réception de l'évaluation du bien immobilier.

Placements financiers

Or matière

■ **Opération sur or** (exclusivement avec conservation chez notre prestataire Loomis FXGS)

Achat ⁽²⁾ ou vente (en % du montant) ⁽³⁾	4 %
Minimum de perception (par type de pièce)	50,00 €
Commission fixe d'ensachage, par sachet (achat de pièces)	➔ 9,00 €

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat portant sur des pièces d'or avec conservation chez Loomis FXGS pour 20 000 € conservées en sachet ((20 000 x 4 %) = 800) + 9 € = 809 € soit un total de 4,04 %	809,00 €	4,04 %

■ **Conservation Or par notre prestataire Loomis FXGS - droits de garde sur Or⁽⁴⁾**

Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne	1,00 % par an
Frais fixe par ligne valeur	12,00 € par an
Minimum de perception par ligne valeur	30,00 € par an

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous détenez, au 31/12, des valeurs Or conservées chez Société Générale, composées de 2 lignes valeur distinctes de 6000 € et 14 000 €. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez:	224,00 €	1,12 %

■ **Frais de retrait** (retrait exclusif d'or conservé chez notre prestataire Loomis FXGS à l'Agence Centrale⁽⁵⁾ à Paris uniquement)

Retrait d'or physique (en % du montant)	0,8 %
Frais en cas d'absence de retrait dans le délai convenu	50,00 €

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous retirez des pièces d'or pour un total de 20 000 € livrées à l'Agence Centrale ⁽⁵⁾ à Paris: 20 000 x 0,8 % = 160 €.	160,00 €	0,80 %

Les autres tarifs restent inchangés.

(1) Exonération pour les clients Banque Privée.

(2) Achat uniquement avec conservation chez notre prestataire Loomis FXGS

(3) Négociation augmentée des frais de port TTC si retrait de la matière Or à l'Agence centrale avant le 30 octobre 2026.

(4) Prélèvés sur votre compte en début d'année civile, calculés sur la valeur des dépôts Or comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(5) Agence Centrale : 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Assurances et prévoyance

Pour répondre de manière adaptée à vos besoins en assurances, qu'il s'agisse de vous protéger, de protéger vos proches, vos moyens de paiement ou vos biens, Société Générale vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 493.

L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur www.orias.fr.

Assurance des personnes

[Nous consulter](#)

▪ Assurance Accidents de la Vie

Pour vous couvrir des conséquences des accidents de la vie privée

▪ Protection Juridique⁽¹⁾

Pour vous aider à trouver une solution aux litiges du quotidien

▪ Garantie de Salaire

Pour aider à compenser la perte de vos revenus en cas de chômage ou arrêt de travail de longue durée

▪ Génée (ou Antarius Protection⁽²⁾)

Pour protéger vos proches en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie

▪ Certicompte (ou Sécurité 12⁽²⁾)⁽¹⁾

Pour aider vos proches à faire face en cas de décès accidentel avec une assurance associée au compte de particulier

▪ Garantie Obsèques Société Générale (ou Capital Obsèques⁽²⁾)

Pour prévoir et contribuer au financement de vos obsèques

▪ La Complémentaire Santé Société Générale

Pour compléter les remboursements du régime obligatoire liés à vos frais de santé, pour vous et vos proches

Les offres Certi épargne, Garantie autonomie senior, Garantie autonomie Aidant, Assurance Camping-Car, Caravane, Remorque et Assurance 2 Roues ne sont plus commercialisées depuis juin 2025.

(1) 50 % de réduction sur la première année de souscription d'un contrat Certicompte, Certi Epargne ou Protection Juridique pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

(2) Cette offre n'est plus commercialisée.

Successions

Les frais bancaires sur succession correspondent aux frais appliqués lors des opérations portant sur les comptes et produits d'épargne du défunt. Ils sont calculés sur le montant total des avoirs détenus par le défunt à la date de son décès. Sont considérés comme des avoirs détenus: le solde de ses comptes individuels, sa quote-part sur les comptes collectifs, ainsi que la valorisation de ses produits d'épargne à cette même date, y compris sa quote-part sur les produits d'épargne détenus collectivement.

▪ Cas de gratuité

Conformément à l'article L. 312-1-4-1 du Code monétaire et financier, les opérations portant sur les comptes de dépôt, les comptes sur livret, les produits d'épargne générale à régime fiscal spécifique du défunt, à l'exception des PEA, PEA-PME, comptes PME Innovation, Plans d'Épargne Avenir Climat et des Comptes Titres ordinaires, ne font l'objet d'aucuns frais dans les cas suivants:

- Succession simple⁽¹⁾ **Gratuit**
- Montant total des soldes des comptes et de la valorisation des produits d'épargne inférieur à 5 910 euros⁽²⁾ **Gratuit**
- Le défunt est mineur à la date du décès. **Gratuit**

▪ **Autres cas** ➔ 1 % (maximum 850 €)

Autre avantage et services

▪ Offre Haute Fidélité

Cette offre n'est plus commercialisée depuis novembre 2025

Ensemble d'offres et d'avantages réservés aux clients qui, depuis un an, détiennent au moins 60 000 € d'avoirs chez Société Générale ou domicilient des salaires et revenus mensuels d'au moins 6 000 € sur des comptes bancaires Société Générale. **Gratuit**

(1) Une succession est dite simple lorsque l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation signée par l'ensemble des héritiers ET que les opérations liées à la succession ne présentent pas de complexité manifeste au sens du 1° de l'article L. 312-1-4-1 du Code monétaire et financier.

(2) Montant mentionné à l'article L. 312-1-4-2 du Code monétaire et financier, en vigueur au 1^{er} janvier 2025, indexé annuellement.

Banque Privée

▪ Commission forfaitaire Service Gestion Privée⁽¹⁾ 600 € par an

Le service Gestion Privée vous permet de bénéficier de l'accompagnement d'un Banquier Privé et d'un mode de gestion qui vous correspond.

Votre Banquier Privé construit avec vous une solution patrimoniale globale cohérente, en tenant compte des spécificités de votre situation personnelle et patrimoniale. Il mobilise l'ensemble des experts nécessaires à l'accomplissement de vos projets : gérants de portefeuille, conseillers en investissement, ingénieurs patrimoniaux et financiers.

Les clients de Société Générale Private Banking bénéficient :

→ D'exonérations de frais pour la réalisation de certaines opérations. Il n'y a pas de modification des opérations exonérées mentionnées dans la brochure tarifaire, au fil des rubriques concernées.

→ De tarifs spécifiques sur les transactions de valeurs mobilières réalisées en agence :

▪ Bourse Euronext Tarifs inchangés

▪ Bourse étranger⁽²⁾

- Ordre au comptant
 - Commission proportionnelle
 - Ordre inférieur ou égal à 50 000 € 1,20 %
 - Ordre de plus de 50 000 € et jusqu'à 150 000 € ↘ 0,95 %
 - Ordre de plus de 150 000 € et jusqu'à 500 000 € 0,95 %
 - Ordre de plus de 500 000 € (pour les CTO, PEA, PEA PME) 0,80 %
 - Minimum de perception (pour les CTO) 40 €
-

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Royaume-Uni, Canada, Suisse, USA, zone Euro. Autre pays, nous consulter - Tarification hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers.

Produits et services n'étant plus commercialisés

Les produits suivants ne feront plus partie de la gamme de produits et services proposés par SG et seront résiliés au plus tard le 1^{er} avril 2026 :

- **Le Cashback SG**
- **Mon assurance mobile**
- **Forfait d'exonération d'agios**

La commercialisation des produits d'assurance suivants a été arrêtée au 1^{er} juin 2025.

Si vous détenez l'une de ces assurances, vous pourrez retrouver la tarification applicable dans la documentation contractuelle.

- **Certi Epargne**
- **Garantie autonomie senior**
- **Garantie autonomie aidant**
- **Assurance Camping-Car, Caravane, Remorque**
- **Assurance 2 Roues**

Résoudre un litige

Société Générale a le souci constant d'apporter au Client la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de son compte ou dans l'utilisation des services mis à sa disposition.

Si le Client est sourd ou malentendant, un service est mis à sa disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00. Il sera mis en relation avec un interprète en Langue des Signes Française (LSF), Transcription en Temps Réel de la Parole (TTRP) ou Langue française Parlée Complétée (LPC). Ce service est accessible directement via le site Internet de la Banque et sur L'Appli SG, conformément aux Conditions Générales du contrat d'abonnement à des services de banque à distance.

Société Générale s'engage à accuser réception de la demande du Client sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation écrite et à lui apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la Banque s'engage à apporter au Client une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles dûment motivées par la Banque pour lesquelles ce délai ne pourra excéder 35 jours ouvrables.

Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne permettant pas au Client de disposer d'une copie datée de sa réclamation et pour lesquelles le Client n'a pas eu immédiatement entière satisfaction, nous l'invitons à formaliser sa réclamation au moyen d'un support écrit.

Le dispositif de traitement des réclamations ci-dessous concerne les contrats et services bancaires ainsi que la commercialisation des contrats d'assurance :

À noter : *pour les litiges relatifs à l'exécution des contrats d'assurance (gestion de contrat, gestion de sinistres...) les demandes sont à adresser auprès du service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site Société Générale assurances : « je voudrais transmettre une réclamation » www.assurances.societegenerale.com*

Le client peut adresser sa réclamation auprès de :

▪ **L'agence :** premier interlocuteur

Le Client est invité à se rapprocher tout d'abord de son Conseiller de clientèle ou du Responsable de son agence.

Le Client a la possibilité de lui faire part de son mécontentement par tout moyen à sa convenance : depuis son Espace Client au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique "Contestation et réclamation" en bas de page de son Espace Client ou depuis L'Appli SG dans la rubrique « Autres/Mes produits et services », directement à l'agence, par téléphone, ou par courrier.

Si le Client rencontre des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de ses ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

▪ **Le Service Réclamations Clientèle :** second interlocuteur

En cas de désaccord du Client avec la réponse ou la solution apportée par son agence, le Client doit s'adresser au Service Réclamations Clientèle pour que sa demande soit réexaminée.

Le Client peut saisir le service depuis son Espace Client au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page de son Espace Client ou depuis L'Appli SG dans la rubrique « Autres/Mes produits et services », ainsi que par courrier ou par téléphone en utilisant les coordonnées suivantes :

Par courrier : Service Réclamations Clientèle
Tour SG - 17 cours Valmy - CS 50318
92972 Paris La Défense cedex

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel
Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

En dernier recours amiable, le client peut faire appel à la Médiation :

1. S'il n'a obtenu aucune réponse de la Banque dans le délai de deux mois après l'envoi de sa première réclamation écrite ou de 15 jours ouvrables suivant la date de réception pour une réclamation portant sur un service de paiement (ou 35 jours ouvrables maximum en cas de situation exceptionnelle) ;
2. S'il a obtenu de son agence **et** du service Réclamations Clientèle des réponses avec lesquelles il est en désaccord ;
3. S'il était en désaccord avec la réponse donnée par son agence et, qu'ayant saisi le Service Réclamations clientèle, il n'a obtenu aucune réponse de celui-ci dans le délai de deux mois après l'envoi de sa première réclamation écrite ou de 15 jours ouvrables suivant la date de réception pour une réclamation portant sur un service de paiement (ou 35 jours ouvrables maximum en cas de situation exceptionnelle).

Le Client peut saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation Consommateurs » qui précisent notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que le Client peut consulter sur le site lemediateur.fbf.fr. Ce Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière :

- d'opérations de banque (gestion de compte et opérations de crédit, services de paiement) ;
- de services d'investissement, d'instruments financiers
- de produits d'épargne ;
- de commercialisation de contrats d'assurance distribués par Société Générale.

Pour les différends portant exclusivement sur les services d'investissements et les instruments financiers, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) ou le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En effet, une convention a été signée entre le Médiateur auprès de la FBF et le Médiateur de l'AMF le 7 septembre 2017 permettant au Client de choisir un de ces deux médiateurs, le choix retenu étant alors définitif pour le traitement de sa demande.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Client à l'égard de Société Générale pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le Client peut saisir le Médiateur de la FBF en transmettant sa demande :

Sur le site internet du Médiateur : lemediateur.fbf.fr

Par courrier : Le Médiateur auprès de la FBF - CS 151 - 75 422 Paris Cedex 09

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française lui répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumettra à l'approbation du Client et de la Banque.

Le Client peut saisir le Médiateur de l'AMF en transmettant sa demande :

Sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur

Par courrier : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse – 75 082 Paris Cedex 02

Vous pouvez retrouver les Conditions Générales actuelles de la Convention de compte et de services Particuliers sur particuliers.sg.fr ou en agence.

Vous pouvez consulter sur particuliers.sg.fr et en agence les « Conditions et tarifs applicables aux opérations bancaires - Particuliers » au 1^{er} avril 2026, conformément au paragraphe Modifications des Conditions Générales de la Convention de compte et de services Particuliers.



0277



Société Générale, S.A. au capital de 958 618 482,50 EUR –
552 120 222 RCS Paris – Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 Paris.
Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS sous le
n° 07 022 493 (www.orias.fr). N° ADEME : FR231725_01YSGB.
SG est une marque de Société Générale. Réf.: (J)719846 - Décembre 2025.

